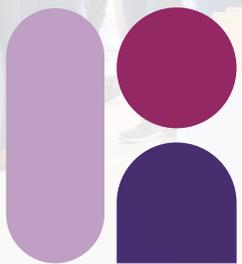


RAPPORT ANNUEL 2023



ICCI

Informatiecentrum voor
het Bedrijfsrevisoraat
Centre d'Information du
Révisorat d'Entreprises



Table des matières

Message du président	3
Partie 1 : Présentation de la Fondation ICCI	6
Introduction et mission	8
L'organe d'administration	9
Partie 2 : Activités de l'ICCI	10
Helpdesk – Review Teams et avis.....	12
Publications	15
Livres	16
Tax, Audit & Accountancy	18
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2023	21
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	23
Site internet de l'ICCI	28
Annexes :	29
Annexe 1 : Liste des avis de 2023	30
Annexe 2 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2023	34
Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024	36



Message du président

La Fondation ICCI est fière de dévoiler son tout nouveau branding qui reflète notre engagement continu envers l'innovation et la progression. Nos couleurs fraîches et dynamiques symbolisent le changement, apportant une touche de modernité à notre identité visuelle tout en préservant notre engagement envers nos activités essentielles, à savoir :

Le Helpdesk

Les avis de l'ICCI sont les pages les plus visitées du site de l'ICCI. Dans ce rapport annuel nous vous présentons quelques-uns des avis publiés en 2023 qui nous paraissent les plus pertinents.

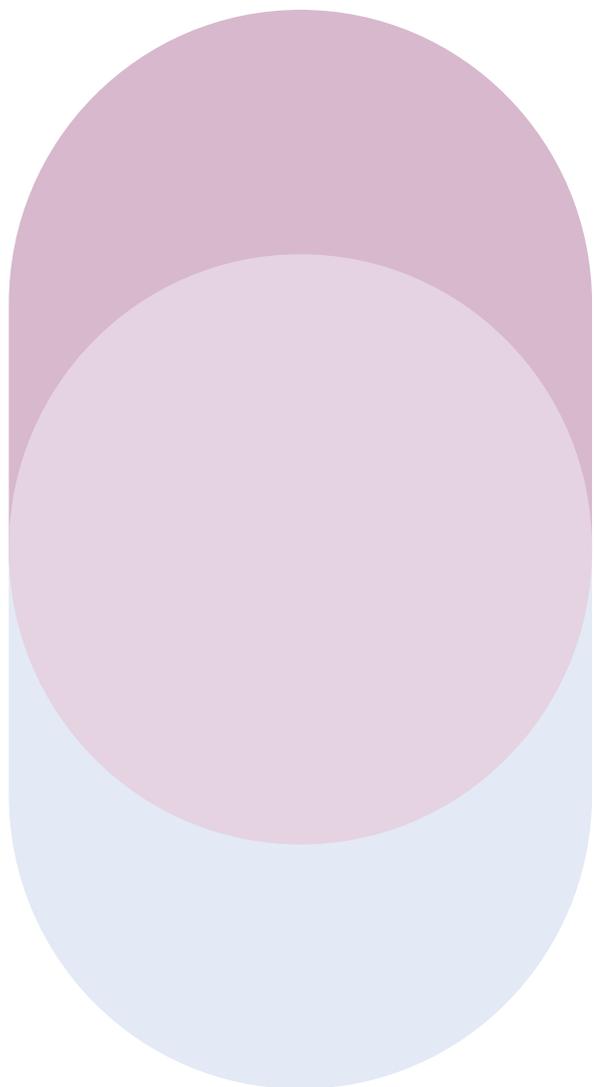
Comme son nom l'indique, l'objectif premier du Helpdesk est d'aider les réviseurs d'entreprises et les tiers par rapport aux questions en lien avec le révisorat d'entreprises. Ce service organisé par l'ICCI en toute indépendance, et toujours au service de l'intérêt général, s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutenir la profession et de contribuer à son rayonnement.

Si vous n'avez jamais fait appel aux services du Helpdesk, sachez que nous avons cinq équipes composées de professionnels et experts dans leur domaine. N'hésitez pas à nous soumettre vos questions via le formulaire sur le site web de l'ICCI.

Le TAA et les livres

La revue Tax, Audit & Accountancy (TAA) est reconnue pour la qualité scientifique de ses articles. En 2023 des auteurs de haut vol ont abordé des sujets passionnants pour la profession comme l'inflation, la société coopérative dans le CSA, les normes IFRS, le DAC 6, la responsabilité des professions économiques, l'intelligence artificielle, les risques TVA et la loi sur les lanceurs d'alerte.

Le livre sur le rapport du commissaire a également été mis à jour en 2023. Il est à disposition de tous (réviseurs d'entreprises et tiers) sur le site web de l'ICCI.



Les modèles de documents et l'ISQM

Les modèles de documents mis à disposition sur le site de l'ICCI forment une source d'inspiration indispensable pour le travail au quotidien. Je tiens toutefois à rappeler qu'il est nécessaire que ces modèles soient adaptés aux circonstances de l'espèce. Une relecture attentive doit donc être faite de façon systématique.

En ce qui concerne l'ISQM, des modèles de documents exclusivement réservés aux réviseurs d'entreprises sont disponibles. Ces modèles sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent en aucun cas être diffusés à des tiers. Dans le but de soutenir la profession, l'ICCI a établi des partenariats avec différents fournisseurs de logiciels ISQM. Les cabinets ou les réviseurs d'entreprises intéressés par l'utilisation de ces produits doivent contacter ces fournisseurs externes.

Chacun est libre de décider d'utiliser ou non ces logiciels. Etant donné la diversité des fournisseurs sur le marché, il est également possible d'opter pour le développement de ses propres outils. Il est important de noter que ni l'IRE ni l'ICCI ne fournissent de garanties en lien avec ces produits ISQM.

L'ICCI s'engage à continuer à accompagner la profession dans ce domaine, notamment en proposant des formations, et exprime le vœu d'une mise en œuvre réussie de l'ISQM en 2024.

L'organisation de la formation permanente de l'IRE

En 2023, l'ICCI a proposé une offre davantage diversifiée en termes de formation. Outre les séminaires (en présentiel) et les webinaires (à distance), des webinaires à la demande ont en effet été développés.

Ces derniers semblent très appréciés des membres de l'IRE qui ont ainsi le confort de pouvoir suivre des formations à leur meilleure convenance.

Le format des webinaires à la demande convient aux formations plus théoriques et d'une durée relativement courte ou découpée en plusieurs modules. Pour pouvoir organiser ceux-ci, il a d'abord fallu résoudre quelques difficultés techniques comme la recherche d'une plateforme permettant de rencontrer les exigences de la norme de formation permanente. Les tests de présence sont ainsi intégrés dans la vidéo et il n'est pas possible de la visionner en accéléré lors de la première vue.



De nouvelles compétences ont par ailleurs été acquises en interne pour être capable de réaliser des vidéos des orateurs et éditer ensuite ces vidéos dans le format requis par la plateforme.

Le plus grand défi par rapport à cette nouveauté revient toutefois aux orateurs qui ont accepté de s'adapter à ce nouveau format et d'être enregistrés dans le studio de l'IRE. Bien qu'ils regrettent parfois le contact direct avec les participants, nos orateurs comprennent notre engagement à proposer une offre de formation modernisée et se prêtent avec flexibilité à cet exercice. Je tiens à profiter de l'occasion qui m'est donnée ici de les en remercier de tout cœur.

Pour 2024, à la demande de la Commission formation de l'IRE, l'ICCI continuera à développer cette nouvelle catégorie de formations afin de progressivement constituer une bibliothèque de webinaires dans tous les domaines qui intéressent le révisorat d'entreprises.

Les activités de type actua ou « *update* » continueront bien entendu à être proposés, soit via un séminaire en présentiel, soit via un webinaire classique (en direct), lesquels permettent davantage d'interactions avec l'orateur. Pour les workshops et les « *soft skills* » qui requièrent un maximum d'interactivité, le format de prédilection reste bien sûr le séminaire en présentiel.

Il en est de même pour les deux principales journées d'étude de l'IRE, à savoir la Journée du révisorat et la Journée du secteur public, lesquelles représentent une belle occasion de networking.

L'ICCI et l'IRE travaillent donc de concert pour continuer à organiser une formation de qualité aux réviseurs d'entreprises tant au niveau du contenu (compétence de la commission formation de l'IRE) qu'en ce qui concerne la gestion de l'organisation pratique (compétence de l'ICCI).

Vous l'aurez compris, notre mission fondamentale demeure inchangée : servir la profession dans l'intérêt général. Le nouveau dynamisme visuel que vous découvrez illustre notre volonté constante de rester à la pointe des besoins de la profession de réviseur d'entreprises tout en demeurant fidèles à nos valeurs.

1

Présentation de la Fondation ICCI

Introduction et mission	8
L'organe d'administration	9



Introduction et mission

La fondation privée « Centre d'information du Révisorat d'Entreprises – Informatiecentrum voor het Bedrijfs-revisorat » (ICCI) a été créée en 2006. Son organe d'administration est composé pour moitié de représentants du monde académique, l'autre moitié étant constituée de réviseurs d'entreprises. Cette composition équilibrée permet de rencontrer le double objectif d'indépendance et d'excellence que la fondation s'est assignée.

La mission de la fondation ICCI est de fournir des informations objectives et scientifiques sur toutes les questions relatives au révisorat d'entreprises. Dans ce cadre, l'ICCI coordonne aujourd'hui de nombreuses activités dont certaines incombait auparavant à l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les deux entités travaillent bien entendu en étroite collaboration.

L'une des premières compétences que l'IRE a transférées à la fondation ICCI a été le **helpdesk**. Celui-ci a pour objectif de répondre aux questions d'ordre juridique ou technique que les réviseurs d'entreprises (ou des tiers) se posent dans le cadre de leurs activités profession-

nelles. Les avis rendus par le helpdesk sont rédigés par des experts dans différents domaines du révisorat d'entreprises et ont donc une vraie valeur de doctrine.

Les réponses de l'ICCI sont rédigées en toute autonomie et ne peuvent pas être considérées comme reflétant le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. La seule façon d'obtenir le point de vue officiel de l'IRE est de s'adresser directement à ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité exécutif de l'IRE.

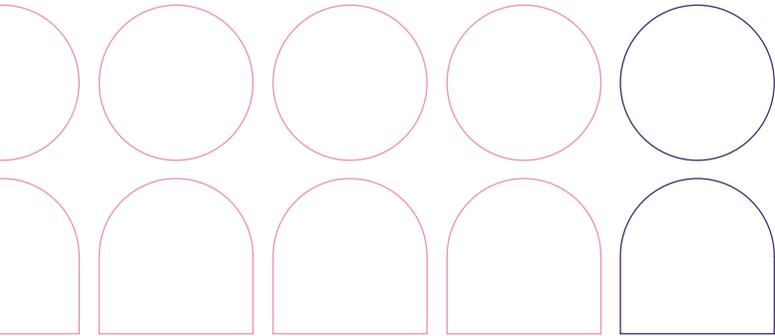
L'ICCI est également responsable de la publication de divers **livres et ouvrages**, y compris le **magazine TAA** (Tax, Audit & Accountancy), que les réviseurs peuvent télécharger au format PDF depuis son site internet.

Par ailleurs, la fondation met différents outils à disposition des membres de l'IRE sur son site internet. Il s'agit par exemple de manuels, de politiques et procédures, de checklists ou de rapports pour aider les réviseurs d'entreprises à se conformer aux exigences des normes applicables en Belgique.

Depuis plusieurs années, l'ICCI est également en charge de l'organisation pratique des **formations et séminaires** destinés aux réviseurs d'entreprises, de **sessions d'information** et de **journées d'étude**, comme la journée du révisorat ou la journée du secteur public. L'IRE, via sa Commission formation, reste en charge du contenu du programme de la formation permanente.

Depuis 2012, l'ICCI est membre des Fondations.be (la Fédération belge des Fondations philanthropiques) et est Silver sponsor de l'ASBL Women on Board.

Le fonctionnement de l'ICCI est financé par une **contribution annuelle** versée par tous les réviseurs d'entreprises et dont le montant est déduit de la cotisation qu'ils versent à l'IRE. Cette contribution leur est facturée directement avec TVA et leur donne accès aux conseils du helpdesk, aux ouvrages, outils et documents publiés par l'ICCI et aux séminaires, sessions d'information et journées d'études organisés par la fondation.



L'organe d'administration

Président :

Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Vice-président :

Henri OLIVIER (Prof. Em. Dr. ULiège)

Membres :

Pierre P. BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire), Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen), Diane BRESCH (Prof. Dr. VUB-Réviseur d'entreprises), Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent) jusqu'au 30/09/2023 et Anshi DE WOLF depuis le 1/12/2023, Simon DEKEYSER (Prof. Dr. KUL), Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Eric VAN HOOFF (Réviseur d'entreprises), Charles-Henri DE STREEL (Réviseur d'entreprises), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Laura GUARINO (Réviseur d'entreprises), Faska KHROUZ (Prof. Dr. ULB), Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises), et Olivier VER-TESSSEN (Réviseur d'entreprises)

Déléguée générale :

Alexia CAUWE (Juriste d'entreprise)

Collaborateurs scientifiques :

Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Aurélia WIATR

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2023



2

Activités de l'ICCI

Helpdesk – Review Teams et avis	12
Publications	15
Livres.....	16
Tax, Audit & Accountancy	18
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2023.....	21
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	23
Site internet de l'ICCI	28



Helpdesk – Review Teams et avis

L'une des principales missions de la fondation ICCI est de répondre de façon indépendante et professionnelle aux questions en lien avec les missions révisoires posées par les réviseurs d'entreprises ou les tiers. Toutefois, l'ICCI ne répond pas aux questions de nature fiscale, aux questions controversées ou encore aux questions imprécises et aucune suite n'est donnée aux questions orales et aux questions posées par des étudiants.

L'ICCI ne répond par ailleurs à aucune plainte à l'égard des réviseurs d'entreprises car c'est le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises qui est habilité à traiter ce type de plaintes (art. 53, § 2 de la loi du 7 décembre 2016).

Les réviseurs d'entreprises et les tiers qui s'adressent au helpdesk via le [formulaire](#) sur le site internet de l'ICCI peuvent compter sur l'expérience et l'expertise de plusieurs réviseurs d'entreprises répartis en cinq review teams et accompagnés dans leur travail par des juristes. Chaque review team est spécialisée dans un domaine en particulier. La dernière en date, créée en 2022, se concentre par exemple sur toutes les questions relatives aux normes ISQM. La composition des review teams est reprise dans la rubrique suivante.

La fondation est constamment soucieuse de la qualité de ses réponses. Elle attache également une attention particulière à les formuler dans les meilleurs délais. Toutefois, certaines demandes revêtent parfois un caractère technique spécifique, ce qui peut entraîner un délai de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. En 2023, 64 avis ont été traités.

La liste de tous les avis publiés en 2023 sur le site de l'ICCI est reprise en annexe (cf. annexe 1).

Ci-après, une sélection de quelques avis pertinents publiés en 2023¹ :

En 2023, l'ICCI a constaté un fort intérêt pour le nouveau régime de fusion simplifiée entre deux sociétés sœurs instauré par la récente modification du CSA (16-06-2023) de l'article 12:7, 2° CSA.

.....

¹ Le présent aperçu n'est pas exhaustif ; nous vous invitons à vous référer à l'intégralité des avis en question, via le lien hypertexte, afin de disposer de tous les éléments concernant les avis cités.

Dans le premier avis ([23-035](#)) les capitaux propres de la société sœur absorbante augmenteront à concurrence des capitaux propres de la société sœur absorbée. La question qui se pose est de savoir si la procédure d'apport en nature doit être appliquée dans cette situation.

Pour l'ICCI la procédure d'apport en nature ne sera pas requise dans le cadre de cette procédure simplifiée. Il convient en effet de suivre la même procédure que pour la fusion « silencieuse » visée à l'article 12:7, 1° CSA et la procédure simplifiée aux articles 12:50 à 12:58 CSA. Sur base de l'article 12:53,§2, la procédure d'apport en nature ne s'applique pas.

Le deuxième avis ([23-039](#)), concerne la même matière et porte sur la comptabilisation des éléments de capitaux propres de la société absorbée transférés dans la société absorbante. En effet, en ce qui concerne les opérations de comptabilisation, l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations n'a, à ce jour, pas été modifié. Les règles particulières prévues par l'article 3:56 de l'AR/CSA sont donc d'application. Enfin, l'ICCI souhaite également se référer à l'avis de la CNC 2021/10.

Une autre question pertinente concerne les capitaux propres statutairement indisponibles qui seront convertis en capitaux propres disponibles ([23-014](#)).

Dans ce cas, la question se pose de savoir si le test de solvabilité (actif net 5:142) et le test de liquidité (art. 5:143) sont déjà applicables au moment de l'acte notarié.

L'ICCI est d'avis qu'une modification statutaire rendant les capitaux propres disponibles est nécessaire avant de pouvoir procéder à une distribution de ceux-ci. La conversion des capitaux propres statutairement indisponibles en capitaux propres disponibles constitue un changement de composition des fonds propres et non une distribution. Les tests d'actif net et de liquidité ne sont donc pas applicables au moment de l'acte notarié, mais bien au moment de l'éventuel remboursement.

L'année dernière, l'ICCI a constaté un vif intérêt pour les questions concernant la dissolution et liquidation dans

un seul acte. Cette année, l'ICCI a également reçu des questions intéressantes à ce sujet. Dans [l'avis 23-011](#) il est confirmé qu'un accord écrit distinct est requis en cas de dissolution et de liquidation en un seul acte même s'il n'y a qu'un seul actionnaire qui détient également une créance en compte courant à charge de la société. À la lumière de l'exposé des motifs cet accord écrit distinct est effectivement nécessaire afin de satisfaire aux conditions d'application d'une procédure « en un jour ». Le commissaire, le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable externe doit confirmer cet accord écrit dans les conclusions de son rapport.

Enfin, un avis intéressant ([23-049](#)) porte sur l'apport en nature des parts d'une société simple dans une SRL ou SA. Dans le cas d'espèce, les associés de la société simple sont une SA et une fondation privée. La SA souhaite transférer ses droits et obligations qu'elle détient à concurrence de 40 % dans la société simple vers une autre SA. Un immeuble fait notamment partie de l'actif de la société simple.

L'ICCI a conclu qu'un apport d'une partie du patrimoine indivis d'un associé ayant la forme SA vers une autre SA est possible si c'est bien prévu dans la convention de la société simple. L'autre SA deviendra copropriétaire du patrimoine indivis.

Dans ce cas la procédure d'apport en nature prévue par le CSA est d'application. La SA apporteuse recevra en contrepartie des titres de la société SA bénéficiaire. La description de l'apport ne peut pas se limiter à affirmer qu'il s'agit d'une « part du patrimoine indivis ». Il convient en effet de décrire correctement l'objet de l'apport et d'être suffisamment précis quant à la composition du patrimoine de la société. En ce que concerne l'immeuble, la cession des parts devra prendre la forme d'un acte authentique.

Les éléments de ce patrimoine indivis devront donc être décrits individuellement et incorporés individuellement dans la comptabilité de la SA.

Les avis de l'ICCI contiennent les mots-clés en français et en néerlandais, ce qui facilite les recherches sur le site de l'ICCI et permet de retrouver également les avis qui contiennent le mot-clé introduit, dans l'autre langue.

Composition des Review teams

Président :

Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Review team questions juridiques et déontologiques :

Henri OLIVIER (Secrétaire général honoraire de l'IRE et le Vice-Président de l'ICCI),

Michel DE WOLF (Président honoraire de l'IRE) et Luk OSTYN (Réviseur d'entreprises)

Review team questions comptables :

Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Ria VERHEYEN (Réviseur d'entreprises) et Thomas CARLIER (Spécialiste IFRS)

Review team questions normatives et ISA :

Olivier VERTESEN (Réviseur d'entreprises), Dries SCHOCKAERT (Spécialiste ISA) et Lieven TYDGAT (Premier auditeur-réviseur Cour des Comptes)

Review team questions anti-blanchiment (AML) :

Thierry DUPONT (Président honoraire de l'IRE et administrateur de l'ICCI), Olivier DE BONHOME (Réviseur d'entreprises) et Wim RUTSAERT (Réviseur d'entreprises)

Review team questions ISQM :

Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), Olivier DE BONHOME (Réviseur d'entreprises) et Dries SCHOCKAERT (Spécialiste ISA)

Secrétariat :

Alexia CAUWE (Juriste d'entreprise), Steven DE BLAUWE, Camille LUXEN et Aurélia WIATR

Publications



Livres

L'ICCI publie depuis de nombreuses années des livres en lien avec l'audit et le révisorat. Ceux-ci sont mis gratuitement à disposition des réviseurs d'entreprises et des stagiaires au format PDF sur son [site internet](#). Les tiers qui souhaitent y avoir accès peuvent également les commander auprès de l'éditeur.

En 2023, l'ICCI a publié un livre intitulé « Le rapport du commissaire établi en application des articles 3:75 et 3:80 du Code des sociétés et des associations selon les normes ISA ». Un résumé du livre est présenté ci-dessous.

Composition de la commission Publications

Président :

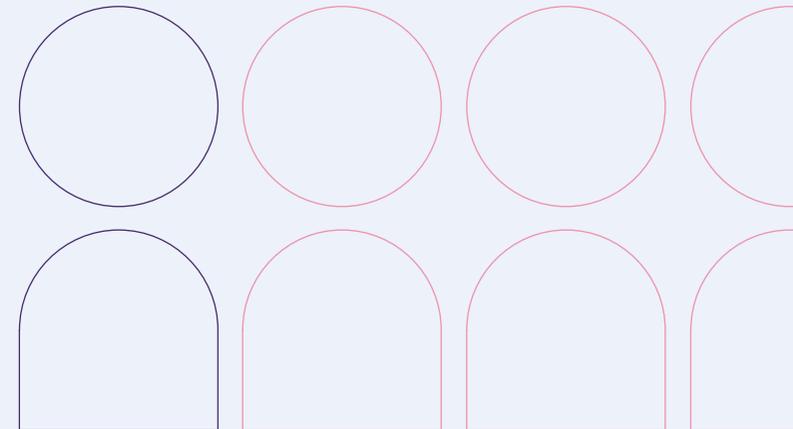
Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Membres :

Pierre P BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire),
Herman BRAECKMANS (Prof. Em. Dr. UAntwerpen),
Ignace DE BEELDE (Prof. Dr. UGent) jusqu'au
30/09/2023 et Anschi DE WOLF à partir du
1/12/2023, Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain) et
Simon DEKEYSER

Secrétariat :

Steven DE BLAUWE, Alexia CAUWE, Camille LUXEN
et Aurélia WIATR



En accord avec notre éditeur, les livres en version PDF sont désormais mis gratuitement à la disposition de tous après une période d'embargo d'un an, via notre site internet. Le livre 2023-1 sur le rapport du commissaire a toutefois d'emblée été mis à disposition de tous vu son intérêt pour la profession mais aussi pour les tiers comme les notaires, les magistrats, les avocats, etc.

Résumé du livre publié en 2023.

Le rapport du commissaire établi en application des articles 3:75 et 3:80 du Code des sociétés et des associations selon les normes ISA.

Ce livre traite quasi exclusivement des rapports émis en vertu de la loi en tant que commissaire ou réviseur d'entreprises désigné (ci-après communément dénommé le « commissaire ») chargé du contrôle des comptes annuels ou consolidés effectué conformément aux normes ISA.

Cette édition tient compte des textes législatifs, réglementaires et normatifs, ainsi que des traductions françaises et néerlandaises des normes ISA applicables en Belgique au 31 décembre 2022. C'est ainsi qu'il tient compte de l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations et également de la version révisée 2020 de la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique (en cours de révision). La version actuelle de la publication peut être utilisée pour les comptes annuels clôturés après le 31 décembre 2022.

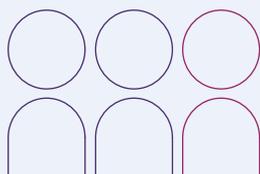
Le premier chapitre de la publication traite de la structure du rapport du commissaire, en tenant compte des exigences à la fois des normes ISA et du contexte légal et normatif belge. Le deuxième chapitre parcourt les différentes situations auxquelles le commissaire peut être confronté dès sa nomination par l'assemblée générale. Dans ce chapitre, des exemples concrets de

rapports sur les comptes annuels sont présentés suivant différents thèmes en tenant compte des circonstances indiquées au début de chaque exemple. Le commissaire doit prendre en considération, dans son rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires, les conséquences d'une opinion modifiée exprimée dans son rapport sur les comptes annuels (consolidés) (première partie du rapport) et la seconde partie du rapport devra, dans la plupart des cas, être adaptée (troisième chapitre). Le quatrième chapitre rappelle le contexte législatif relatif à l'intervention du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprise et donne un exemple de rapport pouvant être adressé au conseil d'entreprise d'une succursale. Ensuite, la publication examine les conséquences d'une décision de dissolution sur le rapport du commissaire, notamment quelles sont les règles d'évaluation applicables, tant avant qu'après l'acte notarié (cinquième chapitre). La publication fournit également au sixième chapitre un exemple de rapport de carence destiné à l'assemblée générale que le commissaire doit émettre dès qu'il constate que l'assemblée générale ne délibère pas sur les comptes annuels dans les six mois après la date de clôture de l'exercice. Enfin, les modèles de rapports de commissaire en néerlandais et en français, annexés à la norme complémentaire (version révi-

sée 2020) aux normes ISA applicables en Belgique, sont repris (septième chapitre).

Les auteurs ont saisi l'occasion pour peaufiner et compléter certains aspects de la publication. Ainsi, de manière concise, certains aspects relatifs à la rectification des comptes annuels, sont développés dans différents scénarios, ainsi qu'un arbre de décision succinct relatif à l'identification au cours de l'exercice N d'une anomalie significative impactant l'exercice N-1. En outre, des types de rapports du commissaire reprenant les formulations standards lorsque le commissaire exprime une opinion modifiée sont mis à disposition.

Outre la version PDF du livre il est également possible de consulter la version Word sur le [site de l'ICCI](#). Cette version Word existe avec et sans traces visibles par rapport à la version de décembre 2021.



Composition du comité de rédaction TAA

Rédacteur en chef :

Michel DE WOLF (Président, Professeur UCLouvain-ULiège)

Membres du Comité de rédaction :

Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises), Thomas CARLIER (Chargé de cours ICHEC), Marie DELACROIX (Réviseur d'entreprises), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Laura GUARINO (Réviseur d'entreprises), Ann JORISSEN (Professeur UAntwerpen), Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises), (Bart PEETERS (Professeur UGent), Dries SCHOCKAERT (Dr. VUB) et Christoph VAN DER ELST (Professeur UGent, Tilburg Universiteit)

Editeur responsable :

Laura GUARINO

Secrétariat :

Steven DE BLAUWE, Alexia CAUWE et Camille LUXEN

Tax, Audit & Accountancy Trait d'union entre le monde du révisorat et le milieu académique

La revue Tax, Audit & Accountancy (TAA) est un périodique d'information qui rassemble des contributions du monde du révisorat d'entreprise, du milieu académique et d'autres professionnels, experts dans leur domaine. Il est destiné à fournir une information approfondie et de haute qualité sur tous les sujets relatifs à la profession de réviseur d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond et une chronique sur des sujets intéressant les réviseurs d'entreprises.

Sa diffusion est particulièrement large puisqu'il est adressé tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinions qui s'intéressent à l'audit ainsi qu'aux matières fiscales et comptables ou encore aux personnes du monde académique (enseignant ces matières) et représentants du monde économique. En 2023, ce sont ainsi 2.400 personnes qui ont reçu le TAA par mail. En outre, toute personne intéressée peut s'abonner gratuitement via [le site web de l'ICCI](#), et recevoir de la sorte tout nouveau numéro dès sa parution.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA. Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. A partir du numéro 43 (en 2014), le TAA est devenu intégralement numérique.

En 2023, quatre numéros ont été publiés. La liste des articles publiés en 2023 est reprise dans l'annexe 2.



En 2023, une attention accrue a été accordée au référencement des articles du TAA sur internet afin de le faire connaître à un public plus large. Il est désormais possible de faire des recherches afin de retrouver un article spécifique du TAA. En effet, tous les TAA depuis le numéro 21 sont indexés et peuvent être consultés sur base du texte, soit à partir de [la page TAA](#) sur le site de l'ICCI, soit à partir d'un moteur de recherche général comme Google.

Liste des auteurs des articles publiés en 2023

- Lieven ACKE, *Réviseur d'entreprises – Président de l'ICCI*
- Cédric ANTONELLI, *Réviseur d'entreprises BDO et Certified Fraud Examiner (CFE)*
- Thomas CARLIER, *Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence*
- Jeremy CHENOY, *Senior Manager Deloitte*
- Martijn CUYPERS, *Director PwC Bedrijfsrevisoren*
- Philippe DE PAGE, *Professeur honoraire de l'Université Libre de Bruxelles, Avocat honoraire, Membre du Comité d'Étude et de Législation de la Fédération des Notaires*
- Ann DE ROECK, *Secretaris-generaal van het College van toezicht op de bedrijfsrevisoren (CTR)*
- Michel DE WOLF, *Rédacteur en chef TAA, Doyen honoraire Louvain School of Management, Président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprises*
- Toita IBRAGIMOVA, *Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence*
- Joris LAMBRECHTS, *Manager | Audit - Compliance & Forensics*
- Philippe LONGERSTAEY, *Maître de conférences honoraire Solvay Brussels School – Economics & Management, Réviseur d'entreprises honoraire, CPA, CFA, CAIA*
- Fernand MAILLARD, *Vice-président honoraire de l'IRE, Réviseur d'entreprises*



- Marleen MANNEKENS, *Partner Audit & Assurance Grant THORNTON, bedrijfsrevisor*
- Nicolas MARTINS, *Junior Tax Consultant chez EY*
- Floris MERTENS, *Doctoraatsonderzoeker bij Instituut Financieel Recht, Universiteit Gent; Aspirant Fundamenteel Onderzoek bij FWO*
- Tom MEULEMAN, *Honorary chairman IBR-IRE, registered auditor, accredited external auditor for the audits of insurance companies, partner PwC Bedrijfsrevisoren*
- Suzon MICHEL, *Senior Consultant Deloitte*
- Sofian MILAD, *Partner Deloitte*
- Wim PANIS, *Professor ULB, advocaat-vennoot Stibbe*
- Dries SCHOCKAERT, *Audit Quality Director bij KPMG, Gastprofessor aan de VUB*
- Julie SMETS, *Advocaat Stibbe*
- Erik VAN HOOFF, *Vice-président de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE), Associé d'audit chez EY*
- Patrick VAN IMPE, *Président de l'Institut des réviseurs d'entreprises*
- Véronique WEETS, *FSMA*
- Jef WITTERS, *Senior Consultant Deloitte*
- Marieke WYCKAERT, *Hoogleraar Jan Ronse Instituut voor Vennootschaps- en Financieel recht, KU Leuven*

Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2023

Afin d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans leur travail, l'ICCI met à leur disposition différents modèles de documents sur [son site internet](#). La plupart de ces documents ne peuvent pas être utilisés tels quels, ils doivent être adaptés en fonction des circonstances et du cabinet.

Bien que ces documents aient été préparés avec le plus grand soin, aucune garantie n'est offerte quant à leur utilisation. L'ICCI ne peut être tenu pour responsable, que ce soit sur le plan contractuel ou extracontractuel, des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ces documents.

L'ICCI est propriétaire de ces documents, lesquels sont protégés par un copyright. Les tiers, comme les fournisseurs de logiciels, qui souhaitent utiliser le contenu de l'ICCI dans le cadre des outils qu'ils développent sont invités à contacter l'ICCI.

Les sections ci-dessous reprennent les modèles de documents qui ont été ajoutés sur le site de l'ICCI dans le courant de l'année 2023.

Rapport de commissaire

La nouvelle mise à jour de cette publication en septembre 2023 tient compte des textes législatifs, réglementaires et normatifs, ainsi que des traductions françaises et néerlandaises des normes ISA applicables en Belgique au 31 décembre 2022. C'est ainsi qu'il tient compte de l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations et également de la version révisée 2020 de la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique (en cours de révision).

Cette version électronique de l'ouvrage peut être utilisée pour les comptes annuels clôturés après le 31 décembre 2022.

Les auteurs ont saisi l'occasion pour peaufiner et compléter certains aspects de la publication. Ainsi, de manière concise, certains aspects relatifs à la rectification des comptes annuels, sont développés dans différents scénarios, ainsi qu'un arbre de décision succinct relatif à l'identification au cours de l'exercice N d'une anomalie significative impactant l'exercice N-1. En outre, des types de rapports du commissaire reprenant les formulations standards lorsque le commissaire exprime une opinion modifiée sont mis à disposition.

Cadre contractuel général des prestations

L'exemple de cadre contractuel général des prestations peut être utilisé par les réviseurs d'entreprises pour la définition de relations contractuelles harmonieuses avec leurs clients, et cela tant pour les missions révisorales que pour les missions compatibles. Il pourra être adapté à la sensibilité de chacun, et devra en tout cas être complété sur certains points.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que le cadre contractuel général ne se conçoit pas sans une lettre de mission spécifique. Par ailleurs, il convient d'inclure ce cadre contractuel dans la convention entre les parties. Cela pourra se faire, à l'égard des clients commerçants, en y faisant une référence explicite dans la lettre de mission et en l'y annexant. A l'égard des clients non-commerçants, il est indispensable de faire parapher chaque page, et signer la dernière, en indiquant in fine : « Le présent cadre contractuel général a été signé par les parties le... en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct. » En outre, il peut être souhaitable de procéder de même à l'égard de tout client.

Typologies AML

Au vu des exigences toujours croissantes imposées à la profession de réviseur d'entreprises, et dans un souci constant d'accompagnement des réviseurs d'entreprises dans l'application correcte mais pragmatique de la loi anti-blanchiment, le groupe de travail "AML" de l'IRE a considéré que des fiches typologiques concernant les principaux secteurs à risque auxquels sont confrontés les réviseurs d'entreprises pouvaient être proposées afin de fournir des outils complémentaires et plus pragmatiques.

Certains outils ayant été développés au regard de l'analyse sectorielle des risques BC/FT 2022 mise à disposition par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait que l'utilisation effective de ces outils n'exonère en rien les réviseurs d'entreprises de leur devoir d'exercer leur jugement professionnel, et ne préjuge donc en rien des conclusions qui seraient tirées lors de contrôles de qualité. L'objectif est de mettre en exergue certaines situations à risque pour permettre aux réviseurs d'entreprises d'avoir une guidance à disposition lorsqu'ils sont confrontés à un client actif dans l'un de ces secteurs.

Ces fiches sont également complétées par des questionnaires spécifiques portant sur chacun des secteurs afin d'aider les réviseurs d'entreprises dans le cadre de l'évaluation individuelle des risques de leurs clients.

Modèles de cahier des charges - mandat de commissaires

Depuis plusieurs années déjà, différents modèles de cahiers des charges sont à disposition sur le site de l'ICCI. Ils ont fait l'objet d'une mise à jour en 2023.

Les critères d'attribution n'ont pas été modifiés ; la Commission secteur public de l'IRE a en effet confirmé la méthodologie et l'expérience comme étant des critères essentiels à prendre en compte, en complément du critère prix, pour la désignation d'un réviseur d'entreprises en tant que commissaire. Le critère prix comme critère d'attribution unique ne correspond pas à la nature de services intellectuels requis dans le cadre d'un mandat de commissaire.

Les modifications qui ont été apportées aux modèles de cahiers des charges sont essentiellement d'ordre juridique ou technique.

Il a par exemple été tenu compte du fait qu'à partir du 1er septembre 2023 toutes les offres doivent, sous peine de nullité, être envoyées sur le site internet e-tendering.

Outre le modèle prévu pour les procédures négociées sans publicité (pour les marchés en dessous de 140.000 €), un nouveau modèle pour les procédures ouvertes a été prévu.

Vous trouverez dorénavant également des modèles adaptés aux secteurs spéciaux (transport, eau, énergie et services postaux).

Modèle de rapport ONG

En vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, le réviseur d'entreprises établit un rapport ISRS 4400 (procédures convenues relatives aux informations financières) quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD. Ce rapport est destiné à la DGD.

A la suite d'un entretien entre les représentants de la DGD, des fédérations d'ONG et de l'IRE, il a été convenu d'apporter des modifications au contenu du rapport susmentionné afin de permettre au lecteur (DGD) d'avoir une vue plus détaillée de la nature et l'étendue des travaux effectués. Ainsi, une description de l'analyse des risques, le pourcentage et la liste des pièces comptables vérifiées ont notamment été ajoutés au modèle de rapport.

Cette adaptation n'a pas pour effet de modifier la mission effectuée par le réviseur d'entreprises.

Ce nouveau modèle de rapport est d'application pour les travaux à effectuer concernant les exercices 2022.

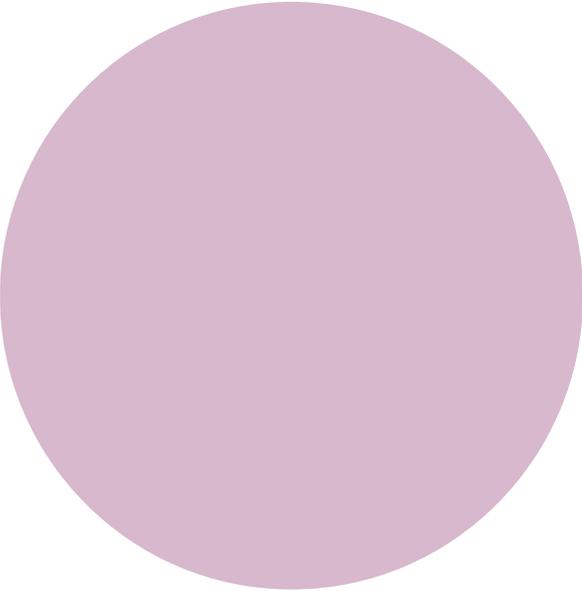
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude

Sur base de l'article 79 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, l'IRE organise la formation permanente des réviseurs d'entreprises afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé. Il s'agit toutefois d'une "mission déléguée" par la loi à l'IRE, conformément à l'article 41 § 1er de la loi précitée, dont la responsabilité ultime incombe au Collège de supervision publique des réviseurs d'entreprises.

A son tour, l'IRE, sur base du protocole conclu avec le Collège en ce qui concerne notamment les missions déléguées, a prévu que la formation permanente des réviseurs d'entreprises est organisée directement par l'IRE ou par l'intermédiaire du Centre d'information du révisorat d'entreprises (ICCI). Concrètement, c'est l'IRE qui définit annuellement le programme de formation permanente proposé aux réviseurs d'entreprises via la Commission formation de l'IRE. L'ICCI se charge de l'organisation des aspects pratiques de cette formation comme la réservation des salles, le catering, l'organisation des webinaires et des webinaires à la demande.



En 2024, la quatrième édition de la journée du révisorat portera sur la gouvernance.



Ainsi, chaque année, l'ICCI organise plusieurs formations et sessions d'informations pour permettre aux réviseurs d'entreprises de respecter leurs obligations en matière de formation continue. Celles-ci se déroulent en présentiel, sous forme de séminaire, de workshop ou de (demi)-journée d'étude.

En 2023, l'ICCI a organisé trois journées d'étude : la journée du révisorat, qui a eu lieu le 14 septembre, la journée de la mutualité le 23 novembre et la journée du secteur public, qui s'est déroulée le 5 décembre.

Avec pour thème « L'audit des informations de durabilité (ESG) : un maillon indispensable dans la lutte contre le greenwashing », la troisième édition de la journée du révisorat a été l'un des événements majeurs de 2023.

La Journée de la mutualité a réuni une centaine de personnes actives dans ce secteur.

La journée du secteur public est quant à elle devenue ce lieu privilégié où les différents acteurs du contrôle approfondissent leurs connaissances, se rencontrent et

échangent leurs meilleures pratiques. Après une série de workshops en matinée, organisés par niveau de pouvoir, une séance académique a eu lieu dans l'après-midi.

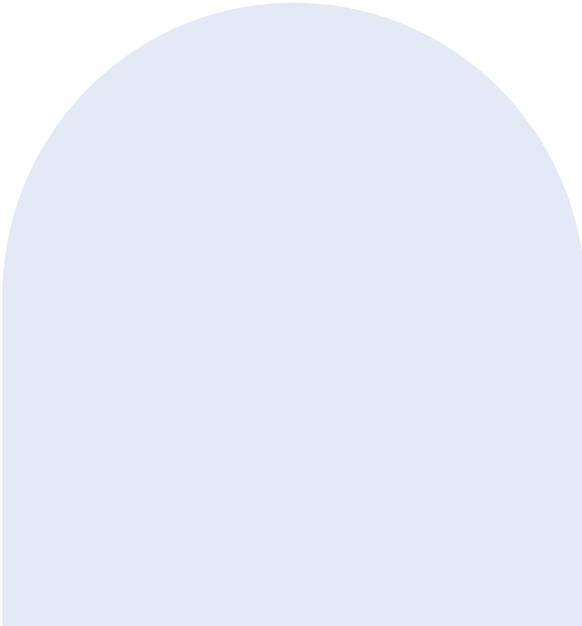
Une après-midi d'étude a également été organisée sur la législation anti-blanchiment.

Ces formations en présentiel donnent aux réviseurs d'entreprises l'occasion de se rencontrer et d'échanger et/ou d'approfondir une thématique donnée.

Bien entendu, la tendance consiste à organiser de plus en plus de formations en ligne.

Outre les webinaires classiques (diffusés en direct), l'année 2023 a été marquée par l'organisation d'un nouveau format de webinaires : les webinaires à la demande. En 2023 ceux-ci ont porté sur l'ESG. Etant donné leur succès, ils se développeront à l'avenir également sur d'autres thématiques.

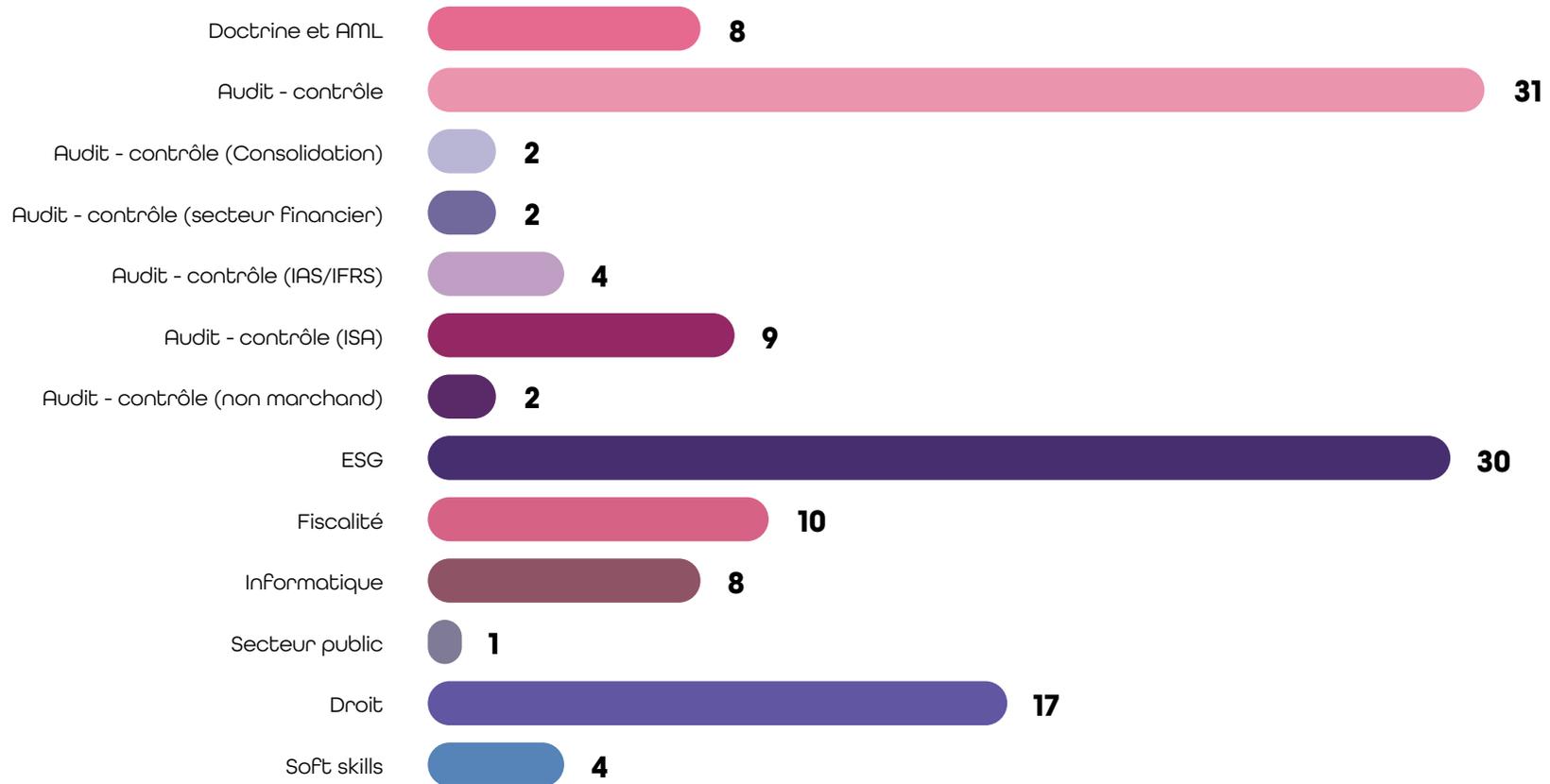
Le calendrier des formations et des événements organisés par l'ICCI est disponible sur [son site internet](#).





Les formations de l'ICCI en chiffres

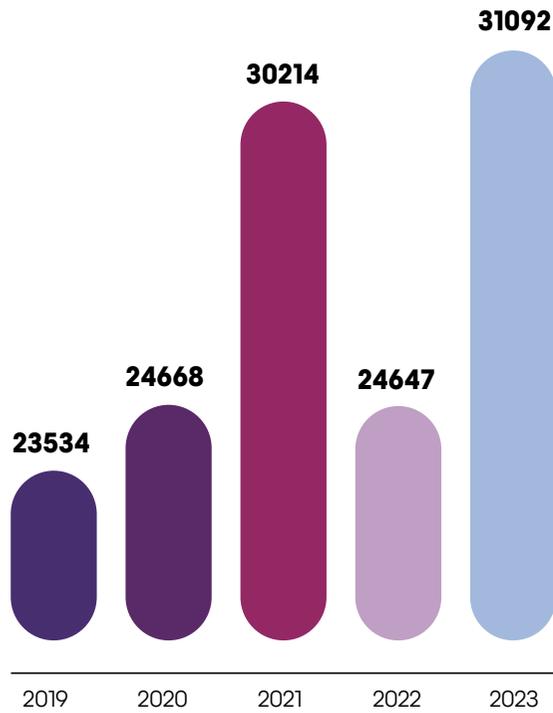
Nombre de formations par catégorie



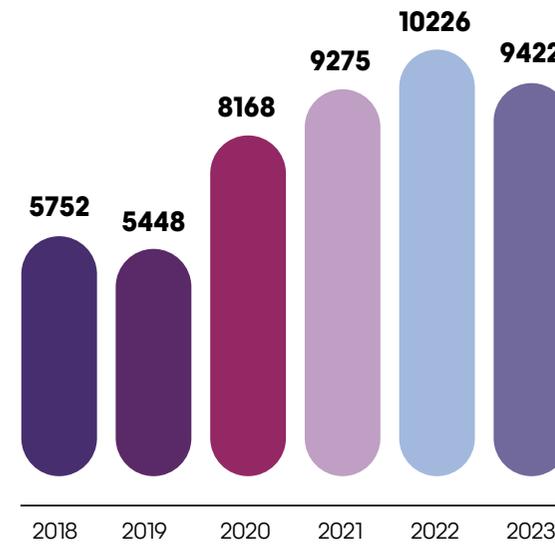


Les formations de l'ICCI en chiffres

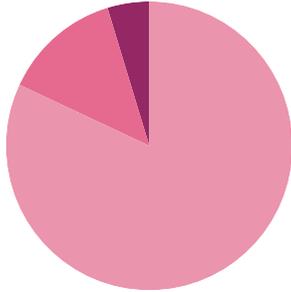
Évolution heures de formation
2019-2023



Évolution du nombre
de participants

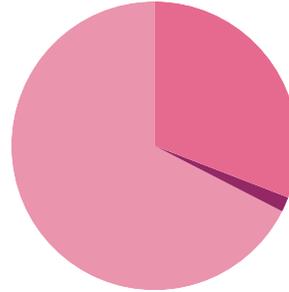


Nombre de participants



● Réviseurs d'entreprises	7746
● Stagiaires	1248
● Tiers	428
Total	9422

Nombre d'orateurs



● Réviseurs d'entreprises	57
● Stagiaires	3
● Tiers	124
Total	184

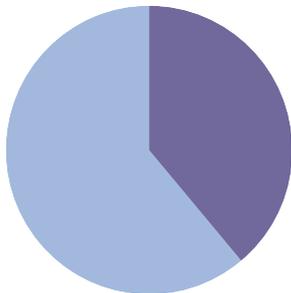
Évaluation moyenne attribuée aux **séminaires** par les participants :

83%

Évaluation moyenne attribuée aux **webinaires** par les participants :

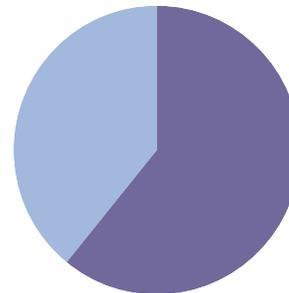
83%

Nombre de participants aux Formations



● Séminaires	67
● Webinaires	105
Total	172

Nombre de Formations



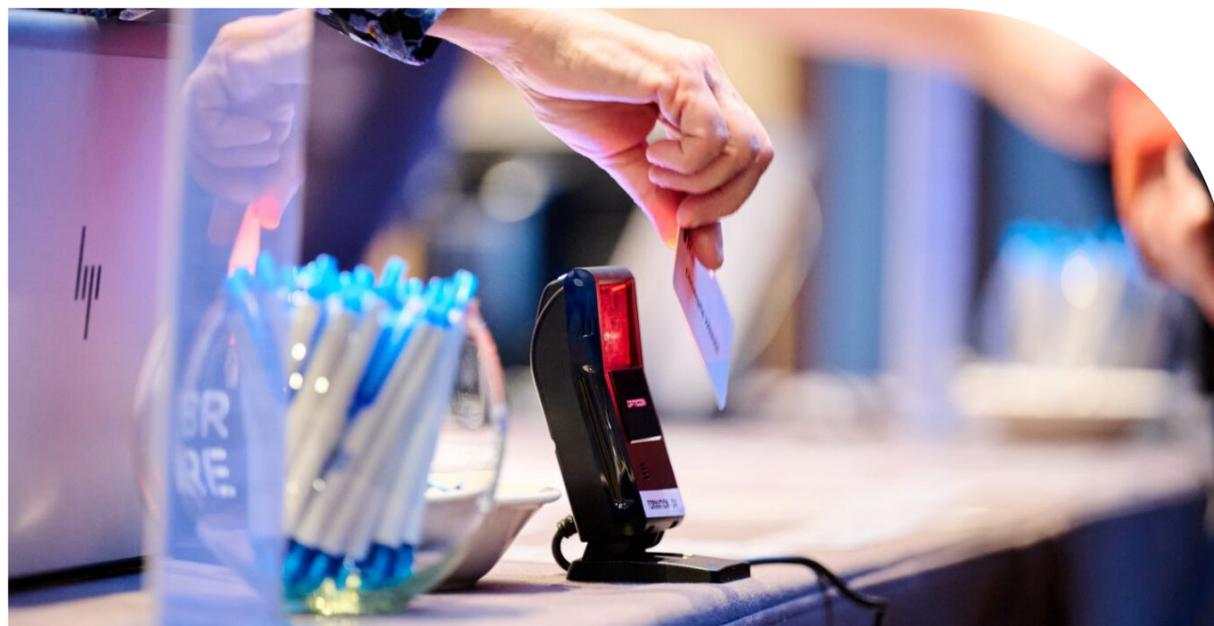
● Séminaires	78
● Webinaires	50
Total	128

Nombre total d'heures de formation attribuées aux réviseurs d'entreprises :

24 990,5

Site internet de l'ICCI

En 2023, il a été visité par plus de 45 000 utilisateurs. C'est sur ce site que les réviseurs d'entreprises peuvent consulter [les avis](#) qui ont déjà été rendus, poser leurs [questions](#) aux différentes review teams, avoir accès aux [livres ICCI](#) et [magazines TAA](#), télécharger gratuitement les [modèles de documents](#) mis à leur disposition et s'inscrire aux [formations et événements](#).



45 000

Nombre de visiteurs

84 000

Nombre de visites

147 000

Nombre de page views

Saviez-vous que l'ICCI est également présent sur LinkedIn ? **Suivez-nous pour être au courant de toute l'actualité de la Fondation !**

3

Annexes

Annexe 1 : Liste des avis de 202330

Annexe 2 : Tax, Audit & Accountancy :
liste des articles publiés en 202334

Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions
d'information et des journées d'études organisés
de mars 2023 à mars 202436

Annexe 1 : Liste des avis de 2023

1. ASBL et fondations

- [Traitement comptable d'un apport à titre gratuit d'une branche d'activité entre des ASBL](#) / Boekhoudkundige verwerking van een inbreng om niet naar een bedrijfstak tussen VZW's (23-006)
- [Mission du réviseur d'entreprises \(non-commissaire\) auprès du Conseil d'entreprise](#) / Opdracht van de bedrijfsrevisor (geen commissaris) bij de Ondernemingsraad (23-008)
- [Comptabilisation d'un droit de superficie au sein d'une ASBL](#) / Boeking van een recht van opstal in een VZW (23-021)
- [Cumul de fonctions au sein de l'organe d'administration d'une ASBL](#) / Cumul van functies binnen het bestuursorgaan van een VZW (23-024)
- [Traitement comptable d'un subside en capital dans les capitaux propres d'une branche d'activités entre des ASBL](#) / Boekhoudkundige verwerking van een kapitaalsubsidie in het eigen vermogen van een ingebrachte bedrijfstak tussen VZW's (23-013)

2. Aspects particuliers du mandat de commissaire

- Nihil

3. Blanchiment, fraude et corruption

- [Evaluation de la situation juridique du client – mandat de commissaire](#) / Evaluatie van de rechtspositie van de cliënt – Commissarismaandaat (23-003)
- [Désignation d'un commissaire par un comptoir de l'or](#) / Benoeming van een commissaris door een goudwisselkantoor (23-031)

4. Capital et actions

- [Comptabilisation d'un superdividende](#) / Boeking van een superdividend
- [Modification du nombre d'actions avant une fusion](#) / Wijziging van het aantal aandelen vóór een fusie
- [Paiement d'une prime bénéficiaire aux travailleurs – test d'actif net et de liquidité](#) / Uitkeringen aan werknemers van winstpremie – nettoactief- en liquiditeitstest
- [Tests d'actif net et de liquidité – absorption partielle des apports disponibles par les pertes reportées](#) / Nettoactief-tests en liquiditeitstests – gedeeltelijke absorptie van beschikbare inbreng door overgedragen verliezen (23-012)
- [Tests d'actif net et de liquidité – capitaux propres statutairement indisponibles](#) / Nettoactief-test en liquiditeitstest – statutair onbeschikbare eigen vermogens (23-014)

- [Acompte sur dividende et rapport de régularisation](#) / Interimdividend en regularisatieverslag (23-002)

5. Commissaire

- [Qualification d'une filiale en tant qu'entité d'intérêt public \(PIE\)](#) / Kwalificatie van dochtervennootschap als organisatie van openbaar belang (OOB) (23-027)
- [L'exercice d'un mandat en collège de commissaires](#) / De uitoefening van een mandaat in een college van commissarissen (22-071)
- [Indépendance – Déclaration pays par pays](#) / Onafhankelijkheid – Landenrapport (23-001)
- [Limited review \(examen limité\) dans une société qui n'a pas nommé de commissaire mais qui est tenue de le faire en vertu de la loi](#) / Limited review bij een vennootschap die geen commissaris heeft benoemd maar hiertoe wettelijk verplicht is (22-074)
- [Acompte sur dividende et rapport de régularisation](#) / Interimdividend en regularisatieverslag (23-002)
- [Assemblée générale via décisions écrites](#) / Algemene vergadering via schriftelijke besluitvorming (23-028)
- [Revidocs et le rapport du commissaire](#) / Revidocs en het verslag van de commissaris (23-040)
- [Décision judiciaire prononçant la nullité d'une assemblée générale de nomination d'un commissaire](#) /

Gerechtelijke beslissing van nietigverklaring van de algemene vergadering tot benoeming van een commissaris

- [Interruption anticipée d'un mandat de commissaire – impact de l'absence de déclaration au CSR pour le successeur](#) / Voortijdige onderbreking van het mandaat van commissaris – impact van het ontbreken van verklaring aan het CTR voor de opvolger

6. Déontologie

- [Apport en nature – Sociétés en défaut de nommer un commissaire](#) / Inbreng in natura – Vennootschappen die nalaten een commissaris te benoemen (23-042)
- [Indépendance – Déclaration pays par pays](#) / Onafhankelijkheid – Landenrapport (23-001)
- [Démarchage](#) / Ronseling
- [Secret professionnel – communication d'une attestation ou d'une confirmation](#) / Beroepsgeheim
 - Mededeling van een attest of van een bevestiging (23-016)

7. Entreprises en difficulté

- Nihil

8. IAS

- Nihil

9. Information au conseil d'entreprise

- Nihil

10. Information financière

- Nihil

11. IRE

- [Transfert des mandats exercés en personne physique à la société de révision](#) / Overdracht van mandaten uitgeoefend als natuurlijk persoon aan het bedrijfsrevisorenkantoor

12. Législation comptable belge

- [Comptabilisation d'un superdividende](#) / Boeking van een superdividend
- [Effet de l'indexation sur la provision pour le pécule de vacances](#) / Indexatie-effect op de voorziening voor vakantiegeld
- [Autres immobilisations financières](#) / Andere financiële vaste activa (22-077)
- [Indexation du pécule de vacances](#) / Indexatie van vakantiegeld (22-085)
- [Provision ou dette fiscale](#) / Voorziening of belastingschuld (23-005)
- [Provision des frais estimés du liquidateur](#) / Voorziening voor geschatte kosten van de vereffenaar (23-007)
- [Traitement comptable d'un plan cafétaria](#) / Boekhoudkundige verwerking van een cafetariaplan (23-019)

- [Traitement comptable d'un subside en capital dans les capitaux propres d'une branche d'activités entre des ASBL](#) / Boekhoudkundige verwerking van een kapitaalsubsidie in het eigen vermogen van een ingebrachte bedrijfstak tussen VZW's (23-013)
- [Effet de l'indexation sur la provision pour le pécule de vacances](#) / Indexatie-effect op de voorziening voor vakantiegeld (23-009)

13. Législations et réglementations particulières

- [Facturation des honoraires de commissaire dans le cadre d'un marché public](#) / Facturatie van de erelonen van de commissaris in het kader van een openbare aanbesteding (23-018)

14. Missions particulières du Code des sociétés

- [Apport en nature sous condition suspensive](#) / Inbreng in natura onder opschortende voorwaarde (23-034)
- [Modification des droits attachés à des classes d'actions dans une SRL](#) / Wijziging van rechten verbonden aan soorten van aandelen in een BV (23-004)
- [Transformation – SNC](#) / Omzetting – VOF
- [Rapport sur la dissolution en un seul acte – date de l'assemblée générale extraordinaire](#) / Verslag over de ontbinding in één akte - datum van de buitengewone algemene vergadering (22-075)
- [Provision des frais estimés du liquidateur](#) / Voorziening voor geschatte kosten van de vereffenaar (23-007)

- [Dissolution et liquidation en un seul acte – accord écrit](#) / Ontbinding en vereffening in één akte – Schriftelijke instemming (23-011)
- [Dissolution et liquidation d'une SComm](#) / Ontbinding en vereffening van een CommV (23-015)
- [Apport d'universalité à titre gratuit – ASBL](#) / Inbreng van algemeenheid op kostenloze basis – vzw
- [Modification du nombre d'actions avant une fusion](#) / Wijziging van het aantal aandelen vóór een fusie
- [Fusion inversée – acquisition/détention de titres propres](#) / Fusie omgekeerde richting – verkrijging/bezit eigen effecten (23-026)
- [Opération assimilée à la fusion par absorption – nouvel article 12:7, 2° CSA](#) / Gelijkgestelde verrichtingen met fusie door overneming – nieuw artikel 12:7, 2° WVV (23-035)
- [Tests d'actif net et de liquidité – Droit transitoire](#) / Nettoactiefest en liquiditeitstest – overgangsrecht (23-036)
- [Transformation d'une société anonyme en société coopérative](#) / Omzetting van een naamloze vennootschap in een coöperatieve vennootschap (23-038)

15. Normes de Révision

- [L'exercice d'un mandat en collège de commissaires](#) / De uitoefening van een mandaat in een college van commissarissen (22-071)
- [Mission du réviseur d'entreprises \(non-commissaire\) auprès du Conseil d'entreprise](#) / Opdracht van de bedrijfsrevisor (geen commissaris) bij de Ondernemingsraad (23-008)
- [Projet de norme adapté relative au contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés](#) / Aangepaste ontwerpnorm m.b.t. de controle van fusie- en splitsingsverrichtingen (22-084)

16. Obligation de publicité

- Nihil





Annexe 2 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2023

TAA n° 77 maart/mars 2023

- Rondetafel / Table ronde : Fraude & Going concern
- Inflatie... Terug na lang van weg geweest... / Inflation, le retour après une longue absence
- De CV in het WVV: een pleidooi voor maximaal respect voor de bedoeling van de wetgever, ook voor de commissaris
- IFRS 17 and IFRS 9 and the impact of these new accounting standards on the matching between assets and liabilities

TAA n° 78 juni/juin 2023

- Management van kwaliteit in auditkantoren / Gestion de qualité dans les cabinets d'audit
- De nieuwe klokkenluiderswet : aandachtspunten voor de bedrijfsrevisor
- La propriété des actions d'une société professionnelle selon les régimes matrimoniaux et conventions matrimoniales
- Chronique : Revue des avis de la CNC et des décisions individuelles relevant du droit comptable du Collège de la CNC – 2022 / Kroniek: Overzicht van de adviezen van de CBN en van de individuele beslissingen inzake boekhoudrecht van het college van de CBN – 2022

TAA n° 79 oktober/octobre 2023

- DAC 6 et son impact pour les réviseurs d'entreprises, en ce compris dans l'exécution du mandat de commissaire et/ou de missions ponctuelles / DAC 6 en de impact voor bedrijfsrevisoren, onder meer binnen de uitvoering van het commissarismandaat en/of van specifieke opdrachten
- Aansprakelijkheid van de economische beroepsbeoefenaar voor bijstand bij het opstellen van het financieel plan
- L'action XIV du BEPS : quel bilan en tirer ?
- Kroniek – Internationale financiële en niet-financiële verslaggevingsstandaarden / Chronique – Normes internationales de rapportage d'informations financières et non-financières

TAA n°80 december/décembre 2023

- Intelligence artificielle type ChatGPT : évaluation de l'outil en dix questions d'ordre comptable
- De btw-vrijstellingen voor bemiddeling bij verzekerings- en financiële diensten: actuele problemen en nood aan verduidelijking?
- Kroniek – Rechtsleer beroepsnormen / Chronique – Doctrine normes professionnelles



iBR-IRE
INSTITUT FÜR
RECHNUNGSWESEN
INSTITUT DES RÉVISEURS
D'ENTREPRISES

**LE RÉVISEUR
D'ENTREPRISES,
VOTRE PARTENAIRE
DE CONFIANCE**

www.iBR-IRE.be



Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024

Audit - Contrôle

- Les avis de la CNC (capita selecta). Analyse des avis les plus pertinents des 5 dernières années (Fernand MAILLARD)
- Le rapport du commissaire et l'évolution dans le CSA : application pratique relative aux opinions modifiées et aux paragraphes additionnels à insérer (publication ICCI édition 2021) (Patricia LELEU)
- Réviseur et conseil d'entreprise (Hélène SPEGELAERE, Giuseppina DESIMONE, Geneviève LAFORET, Sophie REGINSTER, Marie-Noëlle GODEAU)
- Analyse de l'annexe aux comptes annuels, règles d'évaluation et autres documents à annexer (Joffrey ANKAERT, Fabian BRANSWYK)
- Fusions et scissions : aspects fiscaux et points d'attention pour le réviseur d'entreprises, exercices pratiques (Joseph MARKO)
- Fusions et scissions : aspects légaux et comptables, exercices pratiques (Joseph MARKO)
- EMIR opleiding / Formation EMIR (Nicolas CASTELEIN, Geert VAN MOL, Wouter COPPENS, Randy PRIEM, Stijn BROEKX, Jean-François HUBIN)
- Évaluation des entreprises. Valorisation des actions à droits divers avec des droits différents (Christophe REMON, Claire HUVELLE)

- Workshop : Comment appréhender et documenter les risques de management override (contournement des contrôles internes par la direction) et revenue recognition (comptabilisation des produits) dans un dossier audit ? (Maxime HAUBOURDIN)
- Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME (Olivier de BONHOME)
- Due diligence dans le cadre de la transmission d'une PME (Daniel KROES)
- Checklist contrôle qualité du CSR : Organisation du cabinet. Dossier du mandat et missions légales (Olivier de BONHOME)
- Dag van de mutualiteit / Journée de la mutualité (Stefan VAN GANSBEKE, Robert VERSCHOREN, Baudouin THEUNISSEN, Nadine LEMPEREUR, Dirk DOOM, Laurent GUINOTTE, Inge Vanbeveren, Christelle GILLES, Laurent HERBINAN, Déborah FISCHER, Hans VAN KERCKHOVE, Fabienne PREAT, Tom Verdonck, Carl LASCHET)
- Hot topics (Capita Selecta) - Financière Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier - 2023 (Patricia KAISER, Liesbeth DENTURCK, Rosy LOCOROTONDO, Dirk VLAMINCKX, Pieter-Jan JANSSENS)

- Hot topics (Capita Selecta) - Financière Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier - 2024 (Dirk VLAMINCKX, Guillaume DAVID, Alexander STIENAERS, Olivier MACQ)

Audit - Contrôle (Consolidation)

- Audit des comptes consolidés : exercices pratiques (Frédéric LEPOUTRE)

Audit - Contrôle (IAS/IFRS)

- Traitement de régimes de pension selon BE GAAP et IFRS (Geert DE RIDDER)
- Développements récents IAS/IFRS (Thomas CARLIER)

Audit - Contrôle

(International Standards Auditing (ISA))

- Explication de la norme ISQM 2 (Olivier de BONHOME)
- Norme ISA 240 en cas de fraude (ayant un impact significatif) (Patricia LELEU)
- Points d'attention d'un commissaire dans le cadre d'un reporting du groupe (Cédric BOGAERTS, Corine MAGNIN)
- Workshop : Approche par les risques en conformité avec les normes ISA (Catherine MONSIEUR)
- ISQM : aspects pratiques (Olivier de BONHOME)

Audit - Contrôle (Non marchand)

- La fiscalité des ASBL : les impôts directs (IPM ou ISOC), le code des droits de succession, le code des droits d'enregistrement, le cadre spécifique de la TVA, et autres aspects fiscaux et parafiscaux (Fernand MAILLARD)

ESG

- Présentation générale de la CSRD et des normes de reporting ESRS 1 et 2 (Déborah FISCHER)
- Présentation de différents sujets dans les ESRS portant sur l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance (Déborah FISCHER)
- EU Taxonomy (Adrien LONG)
- Sustainability assurance : ISAE 3000 (Florian JACQUES, Antoine VAN DER HAEGEN)
- Risk management (CSR/ESRS) & Corporate sustainability Due Diligence Directive (supply chain) (Déborah FISCHER)
- Exigences qualitatives et quantitatives en matière d'information de durabilité dans le cadre des normes ESRS (Jeremy CHENOY, Suzon MICHEL)
- Double matérialité (CSR/ESRS) & Climate change physical risk/transitional risk (CSR/ESRS) (Sophie CHIREZ)
- Dag van het revisoraat (Revisoren en stagiaires) / Journée du révisorat (Réviseurs et stagiaires) (Inge Vanbeveren, Chiara DEL PRETE, Dieter GRIMMELPREZ, Anne-Catherine ZOLLER, Déborah FISCHER,

- Sandra GOBERT, Usha Ganga, Emmanuel PIETERS, Lies BOUTEN, Mark VAESSEN, Stéphanie Quintart, Laurence RIVAT, Marc DAELMAN, Vincent VAN BUEREN, Sandrine VAN BELLINGHEN)
- Normes relatives aux aspects environnementaux : ESRS E1 Changement climatique/ESRS E2 Pollution/ESRS E3 Ressources aquatiques et marines/ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes/ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire (Jeremy CHENOY, Suzon MICHEL)
- Normes transversales : ESRS 1 Exigences générales & ESRS 2 Informations générales à publier + Norme relative aux aspects de gouvernance ESRS G1 Conduite des affaires (Déborah FISCHER, Malda LEBBAR)
- Normes relatives aux aspects sociaux : ESRS S1 Effectifs de l'entreprise/ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur/ESRS S3 Communautés touchées/ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals (Malda LEBBAR, Déborah FISCHER)

Fiscalité

- Actualités TVA : points d'attention et jurisprudence récente (Katia DELFIN-DIAZ)
- Fiscalité des missions occasionnelles : apport en nature et nouvelles missions résultantes du CSA (Joseph MARKO)
- Actualités fiscales : sélection de sujets fiscaux d'intérêt pour les réviseurs d'entreprises (Jean-Luc WUIDARD)
- Prix transfert : actualité et points d'attention (Yves de GROOTE)

Informatique

- Cyber Sécurité (Olivier BOGAERT)
- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application - Pratique (2) (Nikolai TRIFFET)
- Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application - Théorie (1) (Nikolai TRIFFET)
- Comprendre les systèmes informatiques et évaluer leur incidence sur l'approche d'audit (Damien MISONNE)

Anti-blanchiment et déontologie

- Déontologie et indépendance : exemples pratiques (Laurence VAN EYKEN, Marc BIHAIN)
- Fraude : cas pratiques (Cédric ANTONELLI)
- Le secret professionnel vs. Whistleblowing ? (Patrick HOFSTRÖSSLER)
- Anti-witwaswetgeving / Législation anti-blanchiment (Kris MESKENS, Olivier de BONHOME, Ann DE ROECK, Wim RUTSAERT, Ellen WEERTS, Laurence VAN EYKEN)

Secteur Public

- Dag van de publieke sector / Journée du secteur public (Hilde FRANÇOIS, Mark DEHOUX, Gauthier ERVYN, Joris SCHELKENS, Thierry GENARD, Florence THYS, Marc DAELMAN, Lieven ACKE, Muriel BELLEFLAMME, Geert DE ROOVER, Céline ARNAUD, Laurence CHRISTIANS, Annabel VANDERHAEGEN, Tony MORTIER ea.)

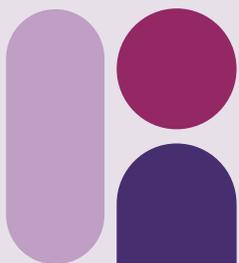
Droit

- Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (Fernand MAILLARD)
- Going concern (Charles-Henri DE STREEL)
- Workshop : Comment appréhender les problèmes de continuité ? (Joseph MARKO)
- Actualités en droit social (Sylvie DUMORTIER, Nadège TOUSSAINT)
- Modifications fondamentales concernant le droit de la preuve dans le nouveau Code Civil (Florence DANIS)
- CSA : Spécificités des A(I)SBL et des fondations (Fernand MAILLARD)
- CSA : Missions particulières nouvelles et adaptées dans les SA, SRL et les SC (Olivier VERTESEN)
- Workshop : Les nouvelles missions légales prévues par le CSA (Olivier VERTESEN)

Soft skills

- Optimiser la motivation de votre équipe dans un environnement en mouvement (Jérôme van LIDTH)
- Améliorer vos compétences de communication et aspects pratiques liés à la profession (Gisèle VANDEWEERD)





ICCI

Informatiecentrum voor
het Bedrijfsrevisoraat
Centre d'Information du
Révisorat d'Entreprises

E.R. : Alexia Cauwe // Boulevard Emile Jacqmain 135/1, 1000 Bruxelles // info@icci.be // www.icci.be